



D I C R I M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Les Risques Majeurs à Salaise sur Sanne



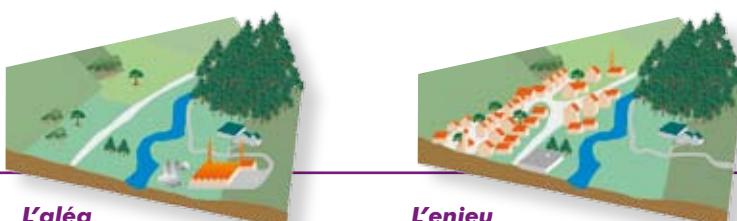
Document à conserver

EDITO

Notre commune est soumise à des Risques Majeurs, Naturels et Technologiques. Les Risques Naturels sont essentiellement représentés par les crues de la Sanne. Les Risques Technologiques sont générés principalement par les établissements dits « Seveso » implantés sur la plateforme chimique. Dans ce contexte la commune a choisi d'aller plus loin que le cadre réglementaire en mettant en œuvre un véritable PROGRAMME DE GESTION DES RISQUES pour répondre à l'une de nos préoccupations essentielles : permettre la cohabitation entre la ville et ses activités économiques, en conjuguant sécurité, développement et qualité de vie. Dans ce cadre, un recensement de la population a été mené en avril 2007, à l'initiative de la Mairie, et ceci pour avoir une connaissance précise de la population salaisienne et savoir comment l'accompagner au mieux en cas d'accident majeur.

L'édition et la diffusion du DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, constituent l'un des éléments de ce programme et correspondent également à une obligation légale. Pour maîtriser les risques, il faut d'abord les identifier et les porter à votre connaissance. De même, nous devons mettre en face les moyens de prévention, l'organisation des secours et les consignes de sécurité. Telle est la vocation de ce document que je vous invite à lire attentivement et à garder à portée de main. Un DVD est joint à ce dossier. A partir d'un scénario fictif, il permet d'illustrer les bons réflexes à avoir en cas d'accident majeur. Je vous encourage à le découvrir et à le faire découvrir à votre entourage.

Jackie Crouail
Maire



L'aléa

L'enjeu

Le risque



Le risque
est la combinaison de l'aléa
(phénomène naturel ou
technologique)
et d'enjeux (population,
biens ou environnement)

Sommaire

Les risques naturels à Salaise-sur-Sanne	4
Les risques technologiques à Salaise-sur-Sanne	6
L'organisation des secours	8
Les moyens d'alerte	10
Le risque inondation	12
Le risque sismique	14
Les phénomènes climatiques	16
Le risque industriel	18
Le risque nucléaire	20
Le risque transport de matières dangereuses	22
Le risque rupture de barrage	24
Infos pratiques	26
DVD «une journée pas comme les autres»	27
Contacts utiles	28

Le **risque majeur** se caractérise par une faible fréquence et une très forte gravité (nombreuses victimes, dommages importants pour les biens ou pour l'environnement).

Parmi les risques majeurs, on distingue :

- **les risques naturels majeurs**, liés à un phénomène d'origine naturelle : inondation, avalanche, tsunami, cyclone, volcanisme,...
- **les risques technologiques majeurs**, liés à l'activité humaine : rupture de barrage, industriel, transport de matières dangereuses, nucléaire...

Les risques naturels à Salaise sur Sanne



Les risques naturels



Le risque d'inondation



Le risque sismique



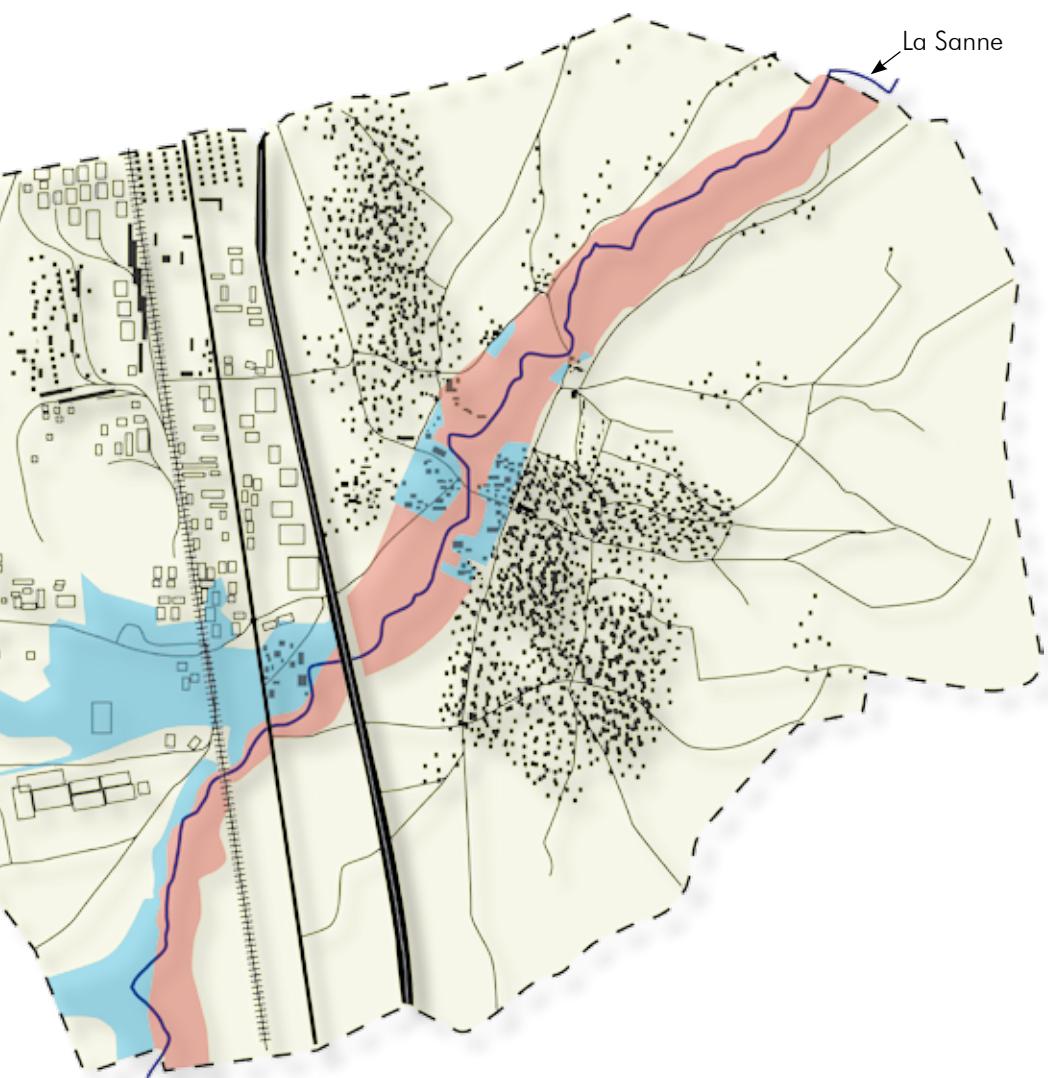
Les phénomènes climatiques



Zone inondable non
constructible



Zone inondable avec
contraintes de construction



Selon le Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles Inondation approuvé le 22 décembre 2000

Les risques technologiques à Salaise sur Sanne



Les risques technologiques



Le risque industriel



Le risque nucléaire



Le risque transports de matières dangereuses



Le risque
rupture de barrage



Rupture de Barrage



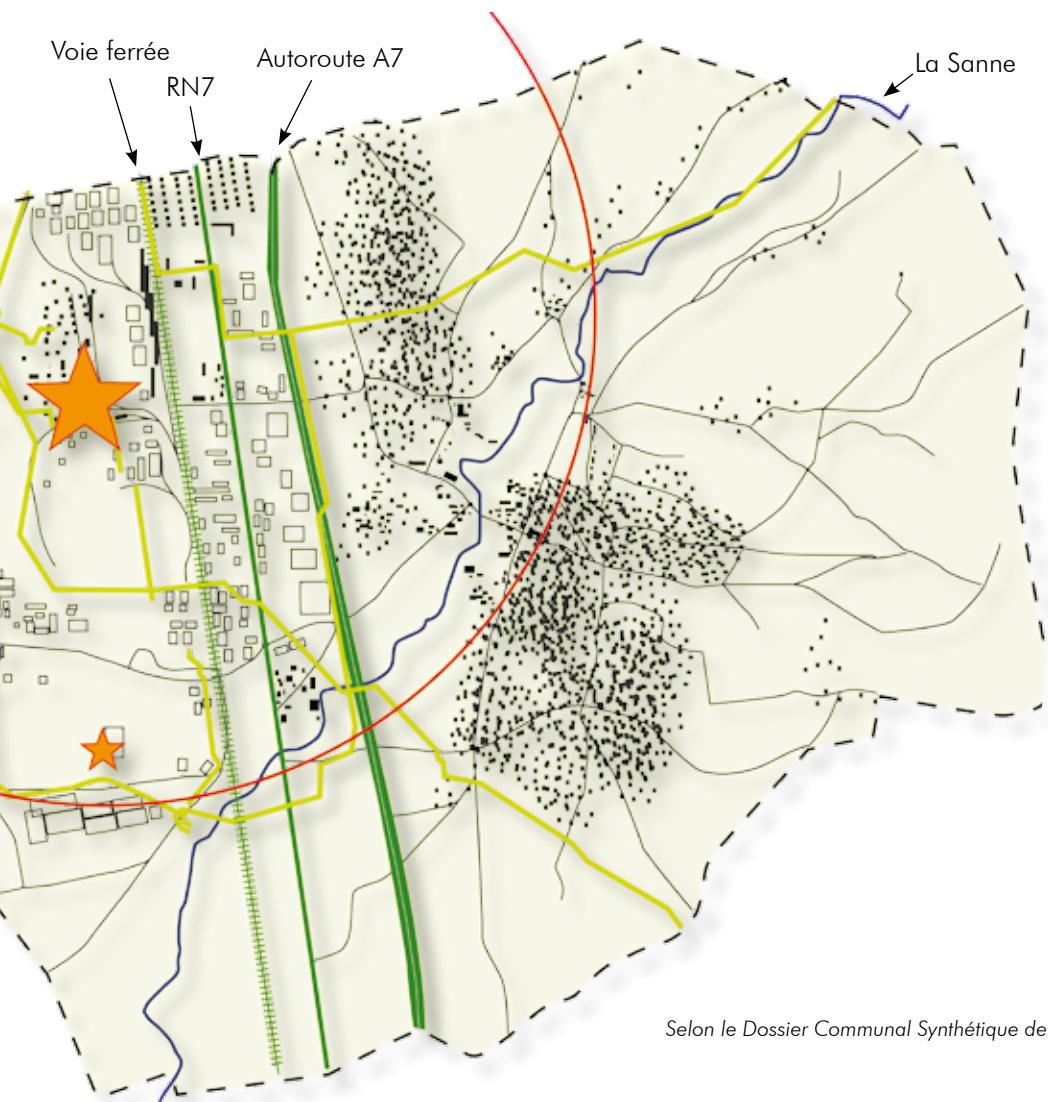
Etablissements industriels
classés SEVESO seuil haut



Périmètre PPI de la Plateforme chimique



Transport de matières dangereuses par
canalisations



Risque nucléaire : l'ensemble de la commune est dans le périmètre PPI de 10 km du Centre Nucléaire de Production Electrique de Saint-Alban / Saint Maurice l'Exil

L'organisation des secours

En cas d'accident technologique ou naturel, **la priorité est de réagir vite** pour sauvegarder les vies, diminuer les dégâts matériels et limiter les dégradations sur l'environnement. C'est pourquoi, la commune de Salaise sur Sanne s'est organisée **pour faire face aux situations de crise** et mettre en place efficacement les mesures de sauvegarde nécessaires.

Le Plan Communal de Sauvegarde

La protection des personnes étant une priorité depuis longtemps pour Salaise sur Sanne, la commune a adopté en 1999 un plan de secours, appelé aujourd'hui Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ce PCS permet d'assurer la sauvegarde et la protection des personnes en organisant :

- la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- l'accompagnement et le soutien de la population
- l'appui aux services de secours.

En cas de crise, le Maire ou son représentant déclenche le PCS.

Une cellule de crise (voir le schéma ci-contre) réunissant des élus, des responsables administratifs et techniques est alors mise en place en mairie. Elle est chargée de coordonner l'ensemble des actions des services techniques sur le terrain, tenir informée la population de l'évolution de la situation et s'assurer que les personnes sont mises à l'abri notamment dans les équipements publics.

Tous les services municipaux peuvent être mobilisés en fonction des besoins pour participer à la gestion de l'événement.

Le PCS s'intègre dans l'organisation départementale des secours, lorsqu'un Plan ORSEC (ORganiSation des SECours) est déclenché par le Préfet.

Les Plans Particuliers de Mise en Sûreté dans les écoles

Le Ministère de l'Education Nationale prévoit que chaque établissement scolaire dispose d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). Ce PPMS définit l'organisation permettant de mettre à l'abri les enfants en cas d'accident majeur, en attendant l'arrivée des services de secours.



La commune de Salaise sur Sanne a souhaité accompagner les directeurs des écoles de la commune dans l'élaboration de leur PPMS. Elle se tient à leur disposition pour toute action de formation ou d'information des enseignants et autres personnels intervenant dans les écoles. A ce jour, chaque école maternelle ou primaire de la commune dispose d'un tel plan.

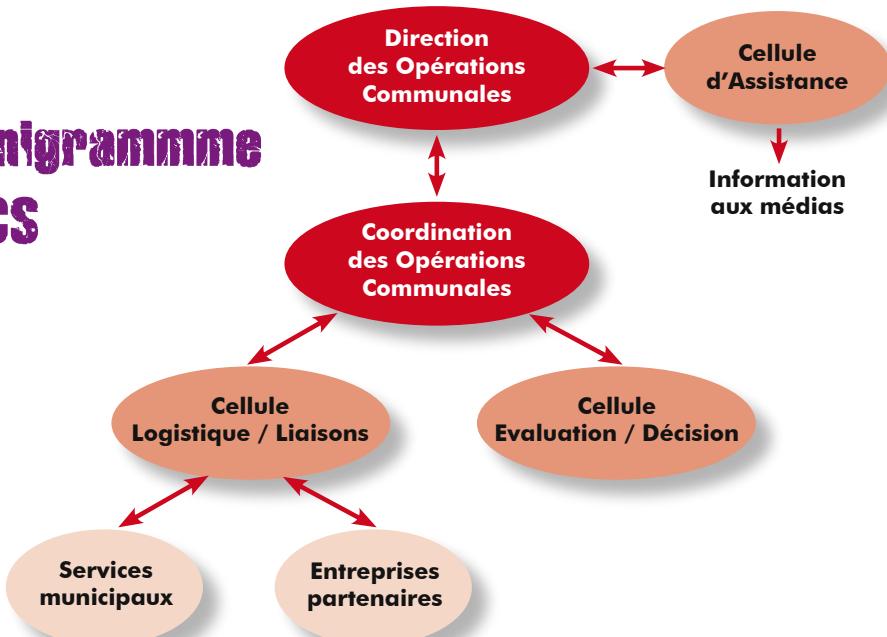
de sa proximité du groupe scolaire Joliot-Curie avec les établissements industriels à risque des aménagements ont été réalisés dans le restaurant scolaire et la salle Berthouard pour permettre la mise à l'abri des enfants en cas d'accident industriel.



**Parents : en cas d'alerte,
n'allez pas chercher vos enfants à l'école.**

Les enseignants connaissent et appliquent les consignes pour mettre vos enfants en sécurité. En allant les chercher, vous risquez de vous mettre inutilement en danger et de gêner l'intervention des secours.

Organigramme du PCS



Les moyens d'ALERTE

La population doit avoir connaissance de l'événement au plus tôt pour pouvoir appliquer dans les plus brefs délais les consignes de sécurité adaptées.

L'objectif des moyens d'alerte est donc de diffuser à l'ensemble de la population, dans un temps relativement court, un message clair et précis sur la nature de l'événement et les consignes à suivre.

A Salaise sur Sanne, trois moyens d'alerte différents et complémentaires peuvent être utilisés :

Le signal national d'alerte

Le signal peut être diffusé par des sirènes situées au niveau de la plateforme chimique mais aussi par les dispositifs mobiles des services de secours.

Il est caractérisé de la manière suivante :

- Le signal de début d'alerte :

Il consiste en trois émissions successives d'une minute chacune et séparées par des intervalles de cinq secondes, d'un son modulé en amplitude et en fréquence (son montant et descendant).



- Le signal de fin d'alerte :

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu (non modulé) d'une durée de 30 secondes. Ce signal signifie qu'il n'y a plus de danger. Des essais ont lieu le premier mercredi de chaque mois à 12h00.

30 secondes
signal sonore continu

Pour l'écouter : composez le 0800 50 73 05 (numéro vert)



Un système d'alerte téléphonique

La commune s'est dotée depuis 2004, d'un serveur d'alerte téléphonique. Ce système automatisé d'appel en masse permet de diffuser, dès les premiers instants de la crise, un message précisant la nature de celle-ci et les consignes à appliquer.

Pour bénéficier de ce service gratuit, les habitants et les entreprises de Salaise-sur-Sanne peuvent s'inscrire ou modifier leurs coordonnées en s'adressant en mairie.

Les véhicules municipaux sonorisés

Ces véhicules équipés de haut-parleurs sont destinés à circuler dans les quartiers afin de diffuser des messages précisant les consignes à suivre.



Le risque INONDATION



Plusieurs facteurs peuvent intervenir lors d'inondations :

- L'activité de l'homme : déboisement, disparition des prairies, techniques d'agriculture intensive
- L'intensité et la répartition des pluies : La pente du bassin versant et sa couverture végétale qui accélèrent ou ralentissent les écoulements.
- La saturation des sols par les pluies qui ne permet plus l'absorption et l'infiltration des eaux de ruissellement.
- L'imperméabilisation des sols, due à l'urbanisation : l'eau ne s'infiltrant plus, le ruissellement s'accélère et les réseaux d'évacuation sont surchargés.



à savoir

La meilleure prévention contre les risques d'inondation est d'éviter d'urbaniser les zones exposées à ce risque.

La commune de Salaise sur Sanne et le Syndicat de la Sanne ont mis en place des dispositions visant à réduire l'impact d'une crue : élargissement de deux ponts, création d'un bassin d'écrêtement de crue pour la Sanne, aménagement des berges (endiguement), création d'une zone d'évacuation de trop plein du Lac Jacob, amélioration des réseaux d'évacuation des eaux pluviales.

L'entretien des cours d'eau (curage, recalibrage, ...) est une nécessité pour éviter

l'aggravation des inondations. Pour les rives des petits cours d'eau, cet entretien est à la charge des propriétaires.

Des capteurs sont implantés dans les cours d'eau pour suivre les hauteurs d'eau en temps réel : c'est notamment le cas de la Sanne équipée d'un capteur à Saint Romain de Surieu.

En cas de risque d'inondation, la Mairie se chargera de relayer l'information dans les zones concernées.





Crue torrentielle de la Sanne

Lorsque des pluies abondantes et brutales se produisent, le débit de certains cours d'eau augmente d'une façon importante. L'eau se charge en embâcles (troncs d'arbres, végétaux,...) que la rivière transporte vers l'aval. La Sanne peut connaître des crues subites et violentes suite à des pluies de forte intensité. Ces crues de la Sanne peuvent être aggravées si elles se conjuguent avec une saturation du Lac Jacob qui peut entraîner des ruissellements importants.

Inondation de plaine du Rhône

Lorsque des pluies abondantes et/ou durables surviennent, le débit des rivières augmente et peut entraîner le débordement des eaux. A Salaise, le risque d'inondation de plaine est dû au Rhône.

Repères

Dernières crues de la Sanne

mai 1983
octobre 1993
novembre 2002
décembre 2003

Les bons réflexes



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



Coupez le gaz et l'électricité.



Montez à pied dans les étages.



Ecoutez France Bleu Isère (FM 101.8). Respectez les consignes qui vous seront données.



Ne vous engagez pas sur une route inondée.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez pas. Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours.

Le risque SISMIQUE



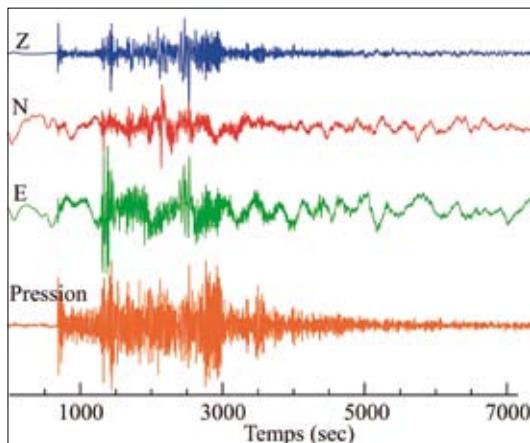
Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface, et se traduisant par des vibrations dans le sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Le séisme est un risque majeur contre lequel l'homme ne peut que se protéger de manière passive.

Un zonage sismique est défini en France et prévoit 5 zones de sismicité croissante.

Tout le territoire de Salaise sur Sanne est classé en **zone 0** qui correspond à **une sismicité négligeable mais non nulle**.

Ce niveau de risque n'implique pas de règles parasismiques pour les constructions.





Les bons réflexes



Dans un bâtiment :
mettez-vous sous un meuble solide, un lit, une table et éloignez-vous des fenêtres.



En voiture :
arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin de la secousse.



Dehors :
éloignez-vous des bâtiments (chute de matériaux.) Ne restez pas sous les fils électriques.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Après la première secousse méfiez-vous des répliques.

Les phénomènes CLIMATIQUES



Météo France diffuse tous les jours, une carte de vigilance, à 6 heures et à 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures. Quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) précisent le niveau de vigilance.



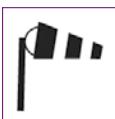
FORTES PRECIPITATIONS

Risque important d'inondation
Ne vous engagez pas sur une route inondée, à pied ou en voiture



ORAGES

Evitez l'utilisation du téléphone et appareils électriques



VENTS VIOLENTS

Une tempête est une perturbation atmosphérique entraînant des vents de vitesse égale ou supérieure à 100 km / h et en général de fortes pluies. Risque de chutes de branches et d'objets
N'intervenez en aucun cas sur les toitures



NEIGE/VERGLAS

Routes impraticables et trottoirs glissants



CANICULE

N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider. Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais (climatisé, ventilé). Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour. Buvez fréquemment et abondamment même sans soif. Prenez des nouvelles de vos voisins, surtout s'ils vivent seuls et sont âgés. Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (12 h – 17 h).



GRAND FROID

Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé. Risque de gel sur les canalisations.



- Si le département est vert, pas de vigilance particulière.
- Si le département est jaune, un phénomène météo habituel dans la région mais occasionnellement dangereux est prévu, une attention particulière est demandée.
- Si le département est orange, un phénomène météo dangereux est prévu, la vigilance est donc de rigueur.
- Si l'est rouge, le phénomène météo prévu est caractérisé comme dangereux et exceptionnel: la vigilance absolue s'impose.

Les bons réflexes



Ecoutez France Bleu Isère (FM 101.8).
Respectez les consignes qui vous seront données.



Limitez vos déplacements.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez pas.
Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours.

Le risque INDUSTRIEL



Un accident industriel majeur peut se produire sur un site industriel où l'installation met en jeu des produits et / ou des procédés dangereux. Il peut entraîner des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Les exploitants sont soumis à la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). En fonction de la nature et des quantités de produits utilisés, les installations dangereuses sont classées SEVESO Seuil Haut ou Seuil Bas. La commune de Salaise sur Sanne est impactée par des risques générés par 7 établissements SEVESO Seuil Haut (dont 4 sur la plateforme chimique) et 5 établissements SEVESO Seuil Bas sur le territoire communal.

La connaissance des sources de danger, donnée par les études de dangers, permet de mettre en place des dispositions de prévention et de protection adaptées,

sachant que la priorité reste la réduction du risque à la source sous la responsabilité de l'industriel.

Le contrôle et le suivi de ces installations est de la responsabilité de l'Etat par l'intermédiaire de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement).

Aujourd'hui, le Plan d'Occupation des Sols prend en compte l'obligation de maîtriser l'urbanisation en délimitant des zones où des prescriptions particulières sont définies (constructibilité limitée, confinement). A l'avenir, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) complètera ces dispositions.





En cas d'accident dans un des établissements à risque, deux niveaux d'intervention et de secours sont prévus :

- le POI (Plan d'Opération Interne) qui organise les secours à l'intérieur du site pour protéger les salariés et limiter les effets de l'accident sous la responsabilité de l'industriel.
- le PPI (Plan Particulier d'Intervention) qui est déclenché par le Préfet si les effets de l'accident dépassent les limites du site industriel. Ce plan prévoit notamment l'alerte et les secours à la population exposée.

Il existe 3 types de risque industriel :

- le risque toxique dû à la dispersion de produits dangereux dans l'air, l'eau ou le sol
- le risque d'incendie dû à l'inflammation de produits
- le risque d'explosion.

Les bons réflexes



Mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche. Restez calme.

Si vous êtes en voiture, garez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche



Fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation et toutes les aérations (ex. climatisation). Un local clos ralentit la pénétration des produits toxiques.



Ecoutez France Bleu Isère (FM 101.8).

Respectez les consignes qui vous seront données.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez pas. Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours.



Ne fumez pas.

N'évacuez que sur ordre des autorités.

Le risque NUCLÉAIRE



La commune de Salaise-sur-Sanne est concernée par le risque nucléaire puisque le Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Saint Alban / Saint Maurice L'Exil est située à moins de 10 km.

Le risque associé à cette installation serait qu'en cas d'accident grave, des éléments radioactifs soient émis dans l'atmosphère et entraînent une irradiation pour les personnes proches de la source de rayonnement ou une contamination par inhalation ou ingestion de produits contaminés.

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises dès la conception de l'installation et imposées par la réglementation. Ces dispositions sont complétées par une surveillance permanente des paramètres physiques et de l'état des équipements. Tout phénomène anormal déclenche automatiquement la mise en sécurité des installations.

Comme pour le risque industriel, la priorité est donnée à la réduction du risque à la source.





En cas d'accident sur une installation nucléaire, deux niveaux d'intervention et de secours sont prévus :

- le PUI (Plan d'Urgence Interne) que l'exploitant mettrait en place pour limiter les conséquences et ramener l'installation dans un état sûr
- le PPI (Plan Particulier d'Intervention) qui est déclenché par le Préfet si les effets de l'accident dépassent les limites du site industriel. Ce plan prévoit notamment l'alerte et les secours à la population exposée.

Pour éviter ou limiter la fixation de l'iode radioactif sur la glande thyroïde, les autorités pourront demander à la population exposée de prendre des comprimés d'iode.

Des pastilles d'iodes sont régulièrement mises à disposition des populations concernées. Si vous n'en possédez pas ou si les vôtres sont périmées, nous vous invitons à vous en procurer, dès maintenant, dans la pharmacie la plus proche.

Les bons réflexes



Rentrez dans le bâtiment le plus proche.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation et toutes les aérations (ex. climatisation). Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de poussières radioactives .



Ne téléphonez pas. Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours.



Ecoutez France Bleu Isère (FM 101.8).

Respectez les consignes qui vous seront données.

Attendez les consignes des autorités avant de faire usage des pastilles

Le risque TRANSPORT de MATIÈRES DANGEREUSES



Une matière dangereuse est une substance qui par ses caractéristiques physiques, chimiques ou toxicologiques ou par la nature des réactions qu'elle peut produire, est susceptible d'engendrer des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

Les matières dangereuses peuvent être acheminées par divers modes de transport : route, voie ferrée, voie d'eau et canalisation. Mais quel que soit le mode de transport, le risque est lié à la dangerosité de la matière transportée.

Sachant que le transport routier assure les 2/3 du tonnage des matières dangereuses transportées ; le risque de Transport de Matières Dangereuses dit « TMD » (tout mode de transport confondu) est un risque diffus sur le territoire et l'ensemble de la population y est exposé, notamment dans les zones urbanisées.

Pour chaque mode de transport, une réglementation spécifique existe et une signalisation des dangers associés aux matières transportées est obligatoire.





A Salaise sur Sanne, le transport de matières dangereuses peut s'effectuer :

- par route : avec un trafic plus important sur l'autoroute A7, la route nationale N7, les routes départementales RD51 et RD4,
- par voie ferrée sur la ligne Lyon - Marseille
- par voie fluviale, sur le canal de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR)
- par canalisation : 9 canalisations de transport de matières dangereuses traversent la commune

Les bons réflexes

Si vous êtes témoin d'un accident TMD :

Protégez pour éviter un « sur-accident » et balisez les lieux du sinistre.

Faites éloigner les personnes situées à proximité.

Donner l'alerte en appelant :
le **18** avec un téléphone fixe
le **112** avec un téléphone portable

En cas de fuite de produit :



Quittez la zone de l'accident et mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation et toutes les aérations (ex. climatisation).



Ne téléphonez pas. Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours.



Ecoutez France Bleu Isère (FM 101.8).

Respectez les consignes qui vous seront données.



Ne fumez pas, évitez toute étincelle.

Le risque RUPTURE de BARRAGE



Un barrage est un ouvrage qui barre le lit des rivières ou des fleuves et forme des réservoirs d'eau qui servent à assurer les besoins en eau des villes, irriguer les cultures ou réguler les débits, produire de l'énergie électrique, développer le tourisme et les loisirs.

Un GRAND BARRAGE est caractérisé par un réservoir d'une capacité supérieure ou égale à 15 millions de m³ et d'une hauteur de digue supérieure ou égale à 20m.

Ces grands barrages font l'objet d'études et de surveillance continues de la part de l'exploitant (généralement EDF) et des services de l'Etat. Des systèmes de détection permettent de repérer le moindre signe de fragilisation de l'ouvrage et de déclencher immédiatement les procédures d'alerte et de secours pour les populations en aval.

Pour chaque grand barrage, un plan particulier d'intervention (PPI) est établi par la préfecture pour organiser l'alerte et les secours en cas de rupture du barrage ou de submersion.



Barrage de Vouglans dans le Jura, 3^{ème} barrage de France



La commune de Salaise sur Sanne se trouve à 190 km en aval du **barrage de Vouglans** dans le Jura. Sur la commune, la rupture totale et instantanée de ce grand barrage de 600 millions de m³ provoquerait la submersion de l'île de la Platière. L'onde de submersion mettrait 16 heures pour atteindre ce secteur, ce qui laisserait le temps d'alerter les populations concernées et d'évacuer la zone.

Les bons réflexes



Ecoutez France Bleu Isère (FM 101.8).

Respectez les consignes qui vous seront données.



Fermez le gaz et l'électricité.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Gagnez les hauteurs les plus proches.

Infos PRATIQUES

Documents :

consultables en mairie

- Le Dossier Départemental des Risques Majeurs, DDRM, établi par le préfet : il recense les risques majeurs auxquels chacune des communes d'un département est exposée.
- Le Dossier Communal Synthétique, DCS, établi par le préfet : il recense les risques majeurs sur la commune, les événements passés et les mesures de prévention et de protection associées.
- Les cartes et études traitant des risques majeurs annexées aux documents d'urbanisme.
- A venir : le dossier de synthèse du Plan Communal de Sauvegarde

consultables en mairie, à la préfecture et à la DDE ou à la DRIRE

- Le Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles Inondation
- A venir : le Plan de Prévention des Risques Technologiques

Ces plans réalisés par l'Etat, réglementent l'utilisation des sols dans les zones exposées aux risques naturels ou technologiques.

consultables en mairie et au service de la protection civile en préfecture

Les plans de secours, notamment les Plans Particuliers d'Intervention (PPI) de sites industriels ou nucléaires, permettant de connaître les dispositifs d'alerte et de protection de la population prévus par les services de la préfecture et les services de secours.



Les Risques Majeurs à Salaise

Une Journée pas comme les autres...

© Mairie de Salaise sur Sanne - juin 2007



DVD réalisé par le service information-communication de la Mairie de Salaise-sur-Sanne
en partenariat avec la Sté Osiris GIE Rhodia Les Roches de Condrieu/Roussillon

Production Mairie de Salaise sur Sanne
© Tous droits réservés - juin 2007.
Interdit à la vente

Contacts utiles

Mairie de Salaise sur Sanne

Le DICRIM est disponible en Mairie. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'accueil de la Mairie.
19 rue Avit Nicolas - BP 18
38150 Salaise sur Sanne
Tél. : 04 74 29 00 80
Fax : 04 74 86 52 02
www.mairie-salaise-sur-sanne.fr

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD)

www.prim.net : pour obtenir des informations sur la prévention des risques majeurs et connaître les risques auxquels une commune est exposée.
www.vigicrues.ecologie.gouv.fr : pour connaître le niveau de vigilance « crue » des cours d'eau répertoriés.

CIRIMI

(Comité pour l'Information des Risques Industriels Majeurs en Isère)
44, avenue Marcellin Berthelot
38030 Grenoble Cedex 2
Tél. : 04 76 69 34 34
Fax : 04 38 49 91 95

DRIRE

(Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement)
44, avenue Marcellin Berthelot
38030 Grenoble Cedex 2
Tél. : 04 76 69 34 34
Fax : 04 38 49 91 95
www.drire.gouv.fr/rhone-alpes

DDSIS

(Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours)
24, rue René Camphin
38602 Fontaine Cedex
Tél. : 04 76 26 89 00
Fax : 04 76 26 89 09
www.sdis38.fr

IRMa (Institut des Risques Majeurs)

9, rue lesdiguières – 38000 Grenoble
Tél : 04 76 47 73 73
www.irma-grenoble.com
pour s'informer sur les risques naturels et technologiques.

Météo France

Tél : 08 92 68 02 + les deux chiffres de votre département (exemple en Isère : 08 92 68 02 38)
www.meteo.fr pour obtenir les conditions météorologiques et les prévisions, les niveaux de vigilance.

CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation)

www.clicrhonealpes.com